

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 20 août 2014 portant renouvellement de fonction dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : AFSN1430661A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6141-7-2 et R.6152-51 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 modifié relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2007 portant nomination de M. Christian CAHUT, directeur d'hôpital hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 22 février 2007 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 portant renouvellement de M. Christian CAHUT, directeur d'hôpital hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 22 février 2010 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 portant renouvellement de M. Christian CAHUT, directeur d'hôpital hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 22 février 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Christian CAHUT, directeur d'hôpital hors classe, est maintenu en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 juillet 2015 inclus.

#### Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 août 2014.

MARISOL TOURAINE